

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

### Prolégomènes

Les présentes ont vocation à régir les ventes de produits et services de la SARL UNIVERSAL GYM OXYDIUM

L'acheteur désigne toute personne qui passe commande d'un produit ou d'un service.

En sorte que quelconque commande implique son acceptation sans réserve et son adhésion aux présentes.

L'acheteur déclare accepter les présentes.

Les dites conditions ayant primauté sur tout autre document contractuel.

La SARL UNIVERSAL GYM OXYDIUM se réserve le droit unilatéral de modifier les présentes.

Tout autre document n'a qu'une valeur indicative exempte de valeur contractuelle.

### I - L'acceptation de la commande par OXYDIUM UNIVERSAL GYM

La commande prend la forme d'un devis accepté.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de sa commande par OXYDIUM UNIVERSAL GYM, la communication au vendeur de son devis accepté et contresigné et enfin par le paiement d'un acompte de 50% du prix TTC.

La commande comprend tamise à disposition produit et son installation, elle est irrévocable par le client. Dans l'hypothèse d'un financement par leasing ou LLD, le contrat sera réputé définitif qu'à réception du paiement de l'établissement de financement.

OXYDIUM - UNIVERSAL GYM informera le Client de l'acceptation de sa commande par courrier électronique ou par correspondance classique à l'adresse indiquée au client.

La date d'acceptation de la commande est variable en fonction du mode de paiement à savoir, si le paiement est effectué par :

- chèque : la date d'acceptation s'effectuera dès l'accord de la banque du Client.

- paiement via un compte bancaire sécurisé : l'acceptation sera effectuée à la date de réception des fonds.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM se réserve la faculté de refuser toutes commandes pour les motifs légitimes et plus particulièrement dans le cas où les quantités commandées seraient anormalement élevées par rapport aux quantités habituellement commandées par les Clients en qualité de consommateurs.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande d'un Client notamment en cas d'insolvabilité dudit Client ou dans l'hypothèse d'un défaut de paiement de la commande concernée ou d'une livraison antérieure ou d'un litige relatif à la commande antérieure.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM utilise un système de paiement sécurisé particulièrement fiable au travers du système Banqtopay ou Paypal.

Tout acompte versé est retenu par la SARL UNIVERSAL GYM.

### II - La fixation et le paiement du prix

Les prix sont exprimés en Euros.

Les produits sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le site ou lors du devis accepté ou encore lors de l'enregistrement de la commande par la société OXYDIUM UNIVERSAL GYM.

Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Ils comprennent les frais de traitement et de préparation de commande.

Les frais d'expédition, de transport et de livraison font l'objet d'un supplément variant en fonction du lieu de livraison, du nombre de vélos et des transporteurs disponibles.

Ce montant comprend le prix des produits; les frais de manutention, d'emballage et de conservation des produits et les frais de transport.

Une facture est établie par OXYDIUM UNIVERSAL GYM.

Elle est adressée en format électronique à l'adresse de contact fourni par le Client lors de la commande.

La société SARL UNIVERSAL GYM OXYDIUM se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

### III - Les conditions de paiement

Le prix est payable en Euros, comptant et en totalité au jour de la passation de la commande par le Client selon les modalités suivantes : carte bancaire, par virement bancaire, par chèque, ou par paiement via un compte bancaire sécurisé.

Le paiement par chèque devra être accompagné d'un extrait KBIS de la société cliente et de la carte d'identité de l'acheteur y venant aux droits.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des produits commandés par le Client si celui-ci ne respecte pas la procédure, et ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas règlement avant l'échéance prévue.

Dans tous les cas, le Client déclare et garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser les moyens de paiement utilisés pour le règlement de sa commande et que ces moyens de paiement donnent accès à des fonds suffisants pour couvrir les prix et coûts de sa commande.

Les paiements sont débités au moment de l'expédition de la commande ou dans les 7 jours ouvrés suivant la commande.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par la venderesse des sommes dues.

En outre, la SARL OXYDIUM UNIVERSAL GYM se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

### IV - Le retard de paiement

Tout retard de paiement entrainera les pénalités aux taux légal et indemnité forfaitaire de 70 Euros pour frais de recouvrement.

En terme de sanction, la SARL UNIVERSAL GYM suspendra la livraison sans préjudices de ses actions judiciaires réservées.

Toute facture arrivée à échéance fondera l'application des pénalités d'un montant égal à deux fois le taux d'intérêt légal par mois.

48 heures après l'exploit d'une mise en demeure restée infructueuse, la société SARL UNIVERSAL GYM OXYDIUM prononcera la résiliation de la vente.

Les frais occasionnés par cette résiliation seront à la charge de l'acheteur.

### V - La délivrance et Livraisons

La société UNIVERSAL GYM tentera, ce qui constitue une obligation de moyens, de livrer le produits acquis par le Client en France métropolitaine dans un délai 120 jours ouvrables à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande et cela en fonction des stock disponibles.

Le délai de 120 jours ouvrables court à compter de la réception du devis contresigné et assorti d'un paiement d'acompte par la société OXYDIUM UNIVERSAL GYM.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs produits, les produits commandés seront livrés en une seule fois.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les produits commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés.

Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommage et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le Client.

Toutefois, si les produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de 15 jours après la date indicative de livraison, pour toute autre cause que la force majeure, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client ou de OXYDIUM UNIVERSAL GYM.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées sans délai, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Dans ce cas, le Client devra formuler sa demande soit par courrier électronique à l'adresse par courrier recommandé avec avis de réception, adressé à OXYDIUM UNIVERSAL GYM 150, Route de Corindon 13 510 EGUILLES.

Les livraisons autres que celles effectuées par la poste sont assurées par un transporteur indépendant, DSV, qui sera chargé de déposer la marchandise aux dates, heures et lieu que OXYDIUM UNIVERSAL GYM lui aura préalablement transmises.

La délivrance est réputée effectuée dès la remise des produits au Transporteur.

La livraison s'entend comme la remise par le transporteur du ou des colis au Client au pied de l'immeuble ou devant l'entrée du lieu de livraison du Client.

Le déchargement des produits est réalisé à la charge et sous la responsabilité du Client et doit être effectué en bonne et due forme dans les plus courts délais, à compter de leur arrivée.

En cas d'impossibilité de remise des produits à l'adresse précisée en raison notamment des contraintes ou de l'absence du client lors du rendez-vous fixé, le Client sera tenu de retirer le ou les colis dans les locaux désignés par le Transporteur dans un délai de 10 jours.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par OXYDIUM UNIVERSAL GYM, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Le Client est tenu de communiquer toutes les contraintes, toutes les particularités du site de livraison (à titre d'exemple, rue étroite, impasse,...) pouvant empêcher la bonne livraison des produits, le site de livraison doit être en tout état de cause accessible.

Le Client est tenu de vérifier lors de la livraison le bon état des produits et leur quantité.

Le Client régularisera le bon de livraison et pourra émettre toutes réserves.

Il dispose d'un délai de 3 jours à compter de la livraison pour émettre toutes réserves ou réclamations pour non conformité ou vice apparent des produits livrés, avec tous les justificatifs y afférents, par courrier recommandé avec avis de réception, adressé à OXYDIUM UNIVERSAL GYM 150 Rue Corindon, ZI LES JALASSIERES 13 510 EGUILLES dont copies adressées au Transporteur, conformément aux articles L. 133-3 & 4 du Code de commerce.

Toute réclamation devra préciser notamment le nom du Client, les références du produit, les motifs de la réclamation.

Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par OXYDIUM UNIVERSAL GYM.

Dans le cas de produits affectés par des vices apparents ou de défauts de conformité dont le vices ou défauts auront été dûment constatés par OXYDIUM UNIVERSAL GYM dans les 3 jours de la livraison, le Client disposera de la possibilité :

- soit d'être livré d'un produit identique à celui commandé ou d'une partie du produit, dans la limite des stocks disponibles,
- soit d'être remboursé du prix du produit commandé dans les 120 jours suivant la date de la demande du Client,

OXYDIUM UNIVERSAL GYM s'engage à répondre à la réclamation du Client dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de la réclamation.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM ne répond pas des événements précédents la livraison tels que vol, détérioration ou erreur de livraison commise par le transporteur.

### VI - Le transfert de propriété et transfert de risques

Le transfert de propriété des produits de OXYDIUM UNIVERSAL GYM, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

Durant la période précédant le parfait paiement, la société UNIVERSAL GYM en reste propriétaire.

Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des produits.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits d'OXYDIUM UNIVERSAL GYM sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par le Client

### VII - La garantie

Les produits vendus par la société SARL UNIVERSAL GYM sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code civil, ainsi rédigé : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Dans la mesure où les contrats sont passés entre professionnels, il est précisé que le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par un acheteur professionnel quant à son utilisation.

A titre dérogatoire, il est indiqué que bénéficiant de la garantie, et pour un an seulement à compte de la conclusion du contrat, les uniques pièces ci après telles le cadre.

Ne sont pas garanties les pièces d'usure telles que le guidon, les pédales SPD ou affiliées, les attaches de type « Shimano », la selle, la résistance de freinage.

Un défaut de conception n'est pas un vice caché.

Tout vice apparent n'est pas garanti.

La preuve du moment de la découverte revient à l'acheteur.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise installation, mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du bien, d'accident ou de force majeure et la garantie de OXYDIUM UNIVERSAL GYM est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice aux frais de livraison de l'acheteur.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer OXYDIUM UNIVERSAL GYM, par écrit en LRAR, de l'existence des vices dans un délai maximum de 8 jours à compter de leur découverte.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM remplacera les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux.

Les déplacements de la société OXYDIUM UNIVERSAL GYM, le cas échéant, seront soumis à facturation.

Les produits vendus sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Les photographies et illustrations accompagnant les produits sur le site Internet n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité de OXYDIUM UNIVERSAL GYM.

Le Client est seul responsable du choix des produits, de leur installation, de leur conservation et de leur utilisation.

OXYDIUM UNIVERSAL GYM ne sera pas considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

A défaut de respect de ces conditions, la responsabilité de la société SARL UNIVERSAL GYM sera exclue vis à vis de l'acheteur sur le fondement des vices cachés ou du fait de non conformité.

Toute autre forme de garantie est exclue.

Pendant la période de garantie, la main d'œuvre est gratuite à l'exclusion des déplacements qui seront facturés.

L'usage non conforme du produit par l'acheteur prive du bénéfice de la garantie.

### VIII - La responsabilité

Hors les cas de préjudices corporels, la responsabilité de la SARL UNIVERSAL GYM est limitée par le montant reçu pour la vente.

Aucune demande de dommages et intérêts pour dommages indirects n'est possible.

Aucune action en non conformité ne pourra être engagée par l'acheteur plus de 8 jours ouvrables après la livraison.

### XIX - La force majeure

Ainsi qu'il a été dit, le retard ou la non exécution des commandes résultant des cas de force majeure ne peuvent donner lieu à indemnité.

### X - La renonciation

La société UNIVERSAL GYM peut à tout moment exciper ou se prévaloir du bénéfice des présentes..

### XI - Tous litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

Election de domicile est réalisée au siège de la SARL UNIVERSAL GYM OXYDIUM.